

Ce cours comporte deux volets : le premier volet est consacré à l'étude du droit d'engager un procès civil (notion d'action en justice, l'existence de l'action en justice, l'exercice de l'action en justice) ; le second volet est consacré à l'étude du cadre du procès (la délimitation de l'instance judiciaire, le déroulement de l'instance judiciaire, le dénouement de l'instance judiciaire).